

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 26 AVR. 2012

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement  
Unité Évaluation Environnementale et Urbanisme

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Nos réf. : PD/NL

Vos réf. : VL/327/2012

Affaire suivie par : Pierre DROSS

Pierre.dross@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04.34.46.66.86 – Fax : 04.67.15.68.00

Courriel : ee.sadtl.dre-langrouis@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Gard  
Direction des relations avec les Collectivités  
Territoriales / Bureau des Procédures  
Environnementales  
Hôtel de la Préfecture  
10 Avenue Feuchères  
30045 NIMES CEDEX 9

**Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale**

**Dossier de demande d'autorisation concernant l'exploitation de la cave coopérative viticole sollicité par la SCA « Les Vignerons de Saint Quentin/La Bruguière » située sur le territoire de la commune de Saint Quentin La Poterie.**

J'ai accusé réception d'un dossier complet parvenu en date du 17/02/2012 pour avis de l'autorité compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement relatif à la demande d'exploitation de la cave coopérative viticole sollicité par la SCA « Les Vignerons de Saint Quentin/La Bruguière » située sur le territoire de la commune de Saint Quentin La Poterie.

Depuis le 18 avril 2012, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, je vous informe de l'existence d'un avis tacite conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

**L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la préfecture. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.**

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER